

AUTOUR DE L'ABBAYE

Juin 2022 - N° 67



SOMMAIRE

Le Mot du Maire 2

La Vie Communale 3-25

Le Coin des Associations 26-33

Infos Pratiques 34

Comptes Rendus 35-47
Conseils Municipaux

*Passage du Tour de Normandie
à Lonlay-L'Abbaye le 24 mars 2022*

Photo de David ALLAIS | **AmaCom**
communication

Le Mot du Maire

Notre promesse en 2008 :

Lutter contre la désertification rurale, rendre Lonlay l'Abbaye attractif... nous continuons notre stratégie :

- comment améliorer la qualité de vie des Lonléens :

Dès novembre, ouverture de la Maison des Séniors « Ages et Vie », d'ailleurs des portes ouvertes seront organisées en octobre prochain. Quelle fierté pour votre Conseil Municipal d'offrir des services adaptés aux besoins de nos personnes âgées, dans un cadre de vie à taille humaine, apaisant... rester dans sa commune, quelle aubaine, quelle chance inespérée !

Des services :

- installation de notre kiné Philippe DUPONT au pôle santé le 1er août.,
- " de la Télémédecine à la pharmacie au 15 août,
- " d'une boucherie grâce à l'attractivité de Lonlay , Tony et Yannick ont choisi de s'installer sur notre commune,
- " d'un cabinet de bien-être par Stéphanie GROSIEUX

Merci à tous pour tous ces projets,

et nous travaillons pour la venue d'un médecin d'ici la fin de l'année... les combats les plus difficiles sont les plus motivants,

- terminer la réhabilitation des 3 maisons de la place Jules Levée en 6 appartements pour le 1^{er} semestre 2023,
- créer un îlot d'habitat bocager de 20 parcelles constructibles et aménagement de la rue St-Nicolas en sens unique avec voie piétonne,
- étude d'un projet d'un complexe sportif avec city-stade, pump track et piste d'athlétisme pour 2023

Bonnes vacances à tous !

HOMMAGES A MR RENE GRAVIER

NÉCROLOGIE

**René Gravier, clerc de notaire,
a marqué de manière durable
la vie de la commune**



Figure locale connue et reconnue, René Gravier est décédé le 8 mars 2022, à 97 ans. La cérémonie religieuse a été célébrée lundi 14 mars, en l'abbatiale, en présence de sa famille, ses amis et des dirigeants de la Fédération du Crédit Mutuel. [LE PUBLICATEUR LIBRE](#)

Lors de cette cérémonie religieuse, Bernard Desgrippes, administrateur de l'agence de Crédit Mutuel de Domfront, a pris la parole pour retracer l'action économique de René Gravier sur la commune.

« Par leur intense activité, il est des hommes qui marquent fortement la vie de leur commune de manière durable. René Gravier est de ceux-là. La cité de Lonlay-l'Abbaye lui doit beaucoup. Le 12 juin 1927, la Caisse Rurale de Lonlay-l'Abbaye est créée à l'initiative de quatre pionniers : Émile Gaubert, Jean-Baptiste Ducreux, François Gigan et Guy Hubert des Villettes. Au sortir de la Deuxième Guerre mondiale, l'activité bancaire de cette Caisse est encore modeste. Et c'est alors qu'arrive René Gravier en 1949 », amorce-t-il.

Pendant la seconde moitié du XX^e siècle, la Caisse Rurale de Lonlay va connaître, grâce à René Gravier, un essor considérable, au point qu'elle deviendra en Basse-Normandie, la plus riche des Caisses Rurales.

René Gravier, clerc de notaire à l'étude de Maître Deniaud, accepte de prendre bénévolement en main les destinées de la Caisse Rurale. **« Dès qu'il en devient secrétaire-trésorier, il placarde sur les murs de la commune des affiches publicitaires vantant les qualités de la Caisse. Bien vite, les capitaux affluent. De 50 personnes qui confiaient leurs économies en 1949, la Caisse compte 700 déposants en 1963. Cette exceptionnelle progression est due à la forte personnalité et à la philosophie de René Gravier qui se résume en quelques mots :**

» Faire du bien à tous et ne nuire à personne ! « .

Cette fulgurante croissance tient aussi à la remarquable complicité de Maître Deniaux qui accepte que, cinq jours sur sept, huit à dix clients viennent quotidiennement à l'étude, déranger son unique clerc pour réaliser des opérations financières personnelles ».

Un défilé de clients à domicile

Bernard Desgrippes évoque également le défilé des clients de la banque chez les époux Gravier. **« Cette file d'attente s'explique par les nombreux chèques donnés aux agriculteurs par la laiterie de Saint-Bômer-les-Forges pour payer le lait. Le dimanche matin, l'attente chez René Gravier s'échelonne toute la matinée avec un gros pic de fréquentation après la messe. Les clients, assis sur des chaises dans le couloir d'entrée de la maison Gravier attendent patiemment leur tour en bavardant. Madame Gravier s'occupe de gérer les entrées et sorties. Il faut savoir que pour payer tous les chèques de lait, il fallait que René Gravier dispose, à son domicile, de fortes sommes d'argent. Il avait conscience qu'il encourait des risques et il lui arrivait de dormir avec l'argent placé sous son oreiller. D'autre part, les calculs bancaires s'effectuent sur une vieille calculatrice qui produit des parasites dans le poste de télévision. Les filles de M. et Mme Gravier s'en souviennent encore. Pour René Gravier, cette activité de plus en plus prenante, nécessite de nombreuses heures de travail supplémentaires et la vie familiale s'en trouve quelque peu perturbée. Car à lui seul, René Gravier effectue le labeur de deux personnes ».**

La « banque à Gravier »

Grâce à son dynamisme, sa ténacité, sa force de persuasion, les Lonléens sont de plus en plus nombreux à confier leurs économies à la Caisse Rurale qui va devenir la plus importante et la première des 140 Caisses Rurales de la Fédération de Basse-Normandie.

« En 1969, René Gravier quitte l'étude de Maître Deniaud. Il devient directeur-salarié de la Caisse de Lonlay qui se tient toujours à son domicile. Infatigable, il aide à fonder les Caisses de Saint-Clair-de-Halouze, de Saint-Bômer-les-Forges et de Domfront. En 1971, il recrute une employée à temps complet, Christiane Troussier qui restera sept années à ses côtés. En 1973, la Caisse Rurale, devenue le Crédit Mutuel, quitte le domicile des époux Gravier. La banque s'installe rue Saint Michel dans les locaux de l'ancienne communauté des sœurs de Sainte Marie, de Gacé. Le cap du milliard de francs de dépôt est atteint. Dans toute la Fédération devenue Maine-Anjou-Basse-Normandie, le Crédit Mutuel de Lonlay-l'Abbaye ou la » Banque à Gravier « est un exemple, au point qu'elle devient Caisse-École, exceptionnelle reconnaissance de ses pairs.

Le 16 octobre 1982, René Gravier fait valoir ses droits à la retraite. Il dira modestement : **» Je me suis efforcé d'être un maillon actif dans cette belle chaîne d'entraide que forment les Caisses du Crédit Mutuel« .**

« Prophète en son pays »

Le maire de Lonlay-l'Abbaye, Christian Derouet a rendu hommage également à René Gravier. **»Homme méticuleux, discret, il était très apprécié par les habitants de Lonlay. Ses compétences professionnelles, ajoutées à ses qualités humaines d'écoute, de dialogue et de respect de chaque personne ont pour beaucoup contribué à la notoriété exceptionnelle de la Caisse de Lonlay. On peut affirmer que René Gravier a été prophète en son pays en étant respecté par ses concitoyens et en accompagnant financièrement un grand nombre de leurs projets personnels ou professionnels« .**

2 entreprises lui doivent beaucoup

L'élu a donné lecture ensuite des témoignages de deux chefs d'entreprises de Lonlay (extraits d'un livre consacré à l'action de René Gravier). Le premier concerne l'entreprise de scierie de Marcel Gérard. **» Au printemps 1958, je décidais de m'installer à mon compte en reprenant une petite scierie existante. Je n'avais pas d'argent, il me fallait emprunter. A Domfront, je me suis adressé à la banque la plus connue à l'époque, surtout en milieu rural. Après huit rencontres avec son dirigeant, les choses se sont avérées négatives. C'est alors que Maître Deniaux m'a dit :**

- Vous devriez demander à la Caisse Rurale.

- C'est quoi la Caisse Rurale ? lui dis-je.

- Adressez-vous à mon clerc, c'est lui qui s'en occupe. Vous verrez bien ! «

J'ai donc rencontré René Gravier. Il m'a écouté, il a exposé mon projet au Conseil d'administration de sa banque. La réponse fut rapide et favorable. Mon projet ne posait aucune difficulté. C'est pourquoi je puis dire que si mon entreprise existe aujourd'hui c'est bien grâce à René Gravier ».

Le second témoignage est de Michel Lebaudy, co-fondateur de la biscuiterie de l'Abbaye : **« Au début des années 1960, Monsieur Lautour et moi voulions moderniser notre petite entreprise familiale. Nous étions anciens ouvriers boulangers, j'étais aussi fils de cultivateurs, rien ne nous destinait à devenir chefs d'entreprise. Pourtant, il fallait investir et franchir un nouveau pas. Ne disposant pas des capitaux nécessaires, ni de documents comptables sur lesquels la banque pourrait s'appuyer, notre projet était voué à l'échec. C'est alors que la » Banque à Gravier « a accepté le pari. René Gravier a demandé au Conseil d'administration de nous faire confiance. Et je puis dire que si la Biscuiterie existe aujourd'hui, c'est bien grâce à l'action déterminante de René Gravier ».**

La Vie Communale

LA MUNICIPALITÉ ENGAGE UNE AGENCE POUR FAIRE VENIR UN DEUXIÈME MÉDECIN

Lors du conseil municipal de Lonlay-l'Abbaye, dans l'Orne, les élus ont voté en faveur d'une enveloppe de 20 000 € destinée à payer les services d'un cabinet de recrutement. L'objectif : faire venir un nouveau médecin dans la commune.



Le conseil municipal de Lonlay-l'Abbaye, dans l'Orne, mercredi 2 mars 2022 | OUEST-FRANCE

« Je rencontre des personnes anxieuses de ne pas pouvoir obtenir un rendez-vous chez un médecin généraliste », a témoigné Christian Derouet, maire de [Lonlay-l'Abbaye](#), dans [l'Orne](#), lors du conseil municipal, mercredi 2 mars 2022. Pour lutter contre la désertification médicale, l' élu souhaite faire venir un deuxième médecin dans sa commune.

MASSEUR KINÉSITHÉRAPEUTE À LONLAY L'ABBAYE

Masseur Kinésithérapeute depuis 11 ans, j'ai le plaisir de m'installer dans votre village. J'ai réalisé mes études sur Lille puis complété mon cursus par une formation de Thérapeute Manuel.

Je vous recevrai au pôle santé mais aussi à domicile si besoin.

Le cabinet sera ouvert à partir du 1^{er} août mais vous pouvez m'appeler dès maintenant pour convenir d'un rendez-vous.

Mon numéro est le 06 80 36 30 05.

1philippedupont@gmail.com

A très bientôt,

Philippe Dupont.



UN NOUVEAU CABINET BIEN-ÊTRE À LONLAY L'ABBAYE

Stéphanie Grosieux est une nouvelle habitante de Lonlay L'Abbaye. Charmée par le village et son environnement, elle a emménagé en mars.



Elle est thérapeute holistique depuis plusieurs années, et forte de son expérience à Montpellier, elle a ouvert son cabinet qu'elle souhaitait accueillant, chaleureux et cocooning.

Un lieu d'apaisement et de ressourcement entouré de nature.

Son approche étant holistique, elle utilise différentes techniques et approches pour accompagner ses consultants de façon globale et personnalisée : sophrologie, astrothérapie, naturopathie, massages, psychogénéalogie.

Elle proposera également bientôt des séances collectives de sophrologie, ainsi que des ateliers holistiques.

Pour plus d'informations sur ses formations et son approche, n'hésitez pas à visiter son site internet et à la contacter :

www.stephaniegrosieux.com

06 28 04 24 01

sgrosieux@gmail.com

LE MAIRE CHRISTIAN DEROUET PARTICIPE À LA BANQUE DES PARRAINAGES

Pour éviter que des candidats hauts dans les sondages se retrouvent dans l'impossibilité de se présenter à l'élection présidentielle, le maire de Lonlay-l'Abbaye, dans l'Orne, Christian Derouet va offrir son parrainage aux candidats dans le besoin.



Certains candidats à l'élection présidentielle ont des difficultés à recueillir les parrainages. | ARCHIVES PHILIPPE RENAULT OUEST-FRANCE

À l'approche de l'élection présidentielle des 10 et 24 avril 2022, Christian Derouet, le maire de [Lonlay-l'Abbaye](#), dans [l'Orne](#), craint « **pour notre démocratie** ». Plusieurs candidats et candidates, pourtant hauts dans les sondages, pourraient ne pas pouvoir se présenter au suffrage des électeurs en raison d'un nombre insuffisant de parrainages. « **Je ne voudrais pas que 10 millions de Français soient écœurés de la politique parce qu'ils n'ont pas pu exprimer leur choix à l'occasion de l'élection présidentielle**, estime Christian Derouet. **Je crains que ça fasse monter les tensions.** »

Le premier édile s'est donc inscrit à la [banque de parrainages](#), ce vendredi 25 février 2022. Cette réserve collective, créée par François Bayrou (Modem) « dans un esprit démocratique et républicain », doit justement aider les candidats qui ne trouvent pas assez de parrainages. Cette banque de parrainages compte déjà 365 noms d'élus.

« Besoin de s'unir »

« On a besoin de s'unir et d'écouter tout le monde, conclut Christian Derouet. Il n'y a rien de pire que d'étouffer la voix des électeurs. » D'ici au 4 mars 2022, après avoir pris connaissance des candidats qui manquent le seuil réglementaire des 500 soutiens, il enverra son parrainage au Conseil constitutionnel.

HAUSSE DES PRIX DU CARBURANT : À LONLAY-L'ABBAYE, LA STATION-SERVICE COMMUNALE CONNAIT-ELLE LA CRISE ?

Avril 2022 : à l'heure où les prix à la pompe flambent, la station-service communale de Lonlay-l'Abbaye dans l'Orne connaît-elle la crise ?



La station service communale est la grande fierté de Christian Derouet, maire de Lonlay-l'Abbaye (Orne). ©Le Publicateur Libre

Située au carrefour de la grotte, la station-service communale de [Lonlay-l'Abbaye \(Orne\)](#) fonctionne depuis le 31 décembre 2012. Ce vendredi 1er avril 2022, elle affichait 1,905 € le prix du litre de gazole.

Le maire, Christian Derouet explique les prix pratiqués :

« Si, on n'avait pas eu de stock, il aurait été à 1,86 €. Les cours sont tellement fluctuants que les comparaisons de prix ne sont pas valables. Aujourd'hui, on est moins cher qu'à Domfront, demain ce sera peut-être le contraire ».

Pour samedi 2 avril, l' élu a annoncé 1,87 €, soit 1 centime d'augmentation.

Selon lui, la station-service communale tire son épingle du jeu dans ce contexte économique difficile :

« Nous avons apporté un service à la population et on affiche un résultat positif cumulé de 75 236 € depuis l'ouverture »

En 2021, la commune a enregistré 529 286 litres, tous carburants confondus, pour une moyenne de pratiquement 50 clients par jour. « Nous avons une clientèle stable, les habitants du secteur et un peu de passage », précise le maire.

La remise promise

Ce 1er avril 2022, une bonne nouvelle attendait les automobilistes, avec l'entrée en vigueur de la remise promise sur le litre de carburant : 18 centimes par litre, ce qui représente une économie de près de 11 euros sur un plein de 60 litres. « L'Etat a simplifié le travail des distributeurs, en appliquant directement le rabais aux grossistes ». Il ajoute : « Le 29 mars dernier, un accord a été trouvé avec le gouvernement. Les petites stations-service – qui vendent entre 50 et 100 m³ de carburant par mois – vont percevoir une avance de 6 000 € pour pouvoir appliquer la remise de 18 centimes sur les stocks non réapprovisionnés ».

Le premier édile affiche un grand sourire. « Pour ceux qui doutaient de cette réussite, les chiffres et le développement des stations communales, plus de 1 500 au niveau national, démontrent la nécessité de ce service en milieu rural ».

A LONLAY-L'ABBAYE, TONY ET YANNICK OUVRENT LA BOUCHERIE- CHARCUTERIE O'BOUCHERS DE LONLAY VENDREDI 29 AVRIL

Alors que de nombreuses communes perdent leurs commerces, Lonlay-l'Abbaye connaît l'effet inverse, avec l'ouverture d'une nouvelle boucherie-charcuterie vendredi 29 avril 2022.



De gauche à droite : Tony Méray et Yannick Delprat, avec le maire de Lonlay-l'Abbaye, Christian Derouet.
©Le Publicateur Libre

La nouvelle boucherie-charcuterie « O’Bouchers de Lonlay » ouvre ses portes vendredi 29 avril 2022, rue du Stade, à [Lonlay-l’Abbaye \(Orne\)](#). Elle est gérée par Tony Méray et Yannick Delprat.

Deux professionnels

Tony Méray, 34 ans, est originaire de la commune. Titulaire d’un CAP et BEP boucher-charcutier, il a exercé pendant 7 ans dans une boutique artisanale à Ceaucé. Puis, il a travaillé en gros, demi-gros (découpe de grosses carcasses) et en grande distribution. « C’est là que j’ai rencontré Yannick », explique Tony. Yannick Delprat, 49 ans, est originaire de la commune voisine de Saint-Bômer-les-Forges. Après son apprentissage à Saint-Hilaire-du-Harcouët, il a commencé comme ouvrier boucher dans une grande surface à Vire pendant 15 ans, avant de devenir commis second pendant 3 ans puis chef boucher à Tinchebray pendant 15 ans.

Les deux professionnels expliquent :

| Tous les deux, nous avons l’ambition de nous mettre à notre compte. Nous l’avons fait sachant qu’aujourd’hui, les consommateurs désirent acheter moins de viande, mais de meilleure qualité, des produits locaux fabriqués à partir des bêtes de la région et en priorité de Lonlay-l’Abbaye. Nous avons ce qu’il faut chez nous.

Des spécialités

La boucherie-charcuterie de Tony et Yannick se trouve dans l'ancien bâtiment exploité autrefois par Gilbert et Philippe Lebougre, plombiers. « Gilbert était mon grand-père. Je suis la troisième génération », confie Tony.

Dès le 29 avril, la clientèle pourra découvrir leurs spécialités : boudoir noir, tripes, pâtés pommes-calva et bien d'autres qui seront élaborées sur place. « Nous commencerons avec une génisse charolaise provenant de l'élevage de Franck Letissier, éleveur à Lonlay-l'Abbaye », informe Tony.

Les deux artisans de bouche proposeront également une rôtisserie le samedi et sandwicherie-frites le vendredi, ainsi que des plats cuisinés.

Quelques jours avant l'ouverture, le maire de la commune, Christian Derouet s'est déplacé pour accueillir les nouveaux commerçants. « Depuis 2008, on se bat pour l'attractivité. Encore une preuve puisque ces jeunes étaient très motivés pour s'installer dans la commune. Tous les services seront présents à Lonlay-l'Abbaye. La preuve qu'il ne faut pas baisser les bras. Tout est possible dans notre ruralité ».

Le 10 juillet, la commune accueillera un kinésithérapeute. « Et nous, nous continuerons notre travail de recherche d'un médecin supplémentaire à Lonlay-l'Abbaye », précise le maire.

La boucherie-charcuterie O'Bouchers de Lonlay est ouverte du mardi au samedi, de 8 h à 13 h 30 et de 15 h à 19 h et le dimanche, de 8 h à 12 h 30. Contact : 02.33.65.73.41.

ARTISANS, COMMERÇANTS, ENTREPRISES LONLÉENS

**SI VOUS SOUHAITEZ PARAÎTRE AU PROCHAIN BULLETIN MUNICIPAL,
ADRESSEZ À LA MAIRIE VOTRE LOGO EN PIÈCE JOINTE ET EN JPEG
(PAS DE PDF). MERCI**

BOULANGERIE BAR TABAC DU MOULIN



10 place st sauveur 61700 Lonlay-l'Abbaye

Tél 950827594 mel.seb27@hotmail.fr

Ouvert du mardi au samedi
de 7H00 à 13H30 et de 15H30 à 19H30
le dimanche de 7H00 à 13H30
Fermé le lundi



LE TIERS LIEU LA DIODE EST OPÉRATIONNEL



Louison Roussel, la conseillère numérique et Luc, l'un des jeunes Écuyers du hack, le jour de la porte ouverte. | OUEST-FRANCE

À l'occasion de portes ouvertes, le samedi 2 avril dernier, la municipalité avait tenu à mettre en avant le tiers lieu, la Diode, ou espace public numérique labellisé. Christian Derouet, le maire, a rappelé que cet endroit « est attractif pour notre commune et lui donne une image positive. Cet espace offre une salle de télétravail en milieu rural ».

Depuis, l'activité dans ce lieu se met en place : impressions 3D, ateliers pour apprendre à utiliser son smartphone, projets des Écuyers du Hack (dont fait partie Luc), aides aux démarches administratives ou demandes ponctuelles sur l'informatique. Sans compter l'arrivée de professionnels en télé-travail venus prendre leur quartiers pour y travailler tranquillement. Pour les curieux de cet endroit, de nombreux outils sont encore à découvrir ! Louison, animatrice des lieux, vous accueille aux horaires suivants pour vous faire visiter et prendre part au lieu :

Mercredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h30

Samedi de 8h30 à 12h

De la fin juillet jusqu'à mi-août c'est les Perséides, une des plus grosses pluies d'étoiles filantes de l'année. Et si on allait les observer tous ensemble dans les jardins de l'abbaye de Lonlay ? L'espace numérique de Lonlay vous accueillent le 3 août à partir de 22 h et sur les heures d'ouverture pour une journée sur la thématique de la nuit.

Contacts :

Louison Roussel - Conseillère numérique et Promeneuse du Net - 07 65 66 48 91 ou
louison.roussel@conseiller-numérique.fr

Alain Durand – Bénévole pour les démarches administratives - 06 81 82 57 28



MAIRIE DE LONLAY-L'ABBAYE
Monsieur Christian DEROUET - Maire
2 place Saint Sauveur
61700 LONLAY-L'ABBAYE

Affaire suivie par :
Stanislas BISSON
☎ 06 47 55 07 21
✉ stanislas.bisson@te61.fr

Valframbert, le 8 avril 2022

Objet : Travaux d'investissement du Te61 dans votre commune
Affaire SS-18-11-2004

Monsieur le Maire,

Nous avons le plaisir de vous informer que des travaux de Sécurisation sont programmés sur votre commune au lieu-dit le bois viel au cours du 1^{er} semestre 2022 pour un montant de 31 407,71 € HT,
au lieu-dit La Guimondiere au cours du 1^{er} semestre 2022 pour un montant de 80 476,19 € HT.
L'opération de Sécurisation est prise en charge en totalité par le Territoire d'Énergie Orne.

Ils seront réalisés par l'Entreprise Elitel Réseaux.

Dans l'attente, je reste à votre disposition avec Stanislas BISSON pour toute information complémentaire et vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de mes salutations distinguées.

et cordiales

Le Président,

Philippe AUBREY



ELAGAGE DES ARBRES – DEPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE

Lonlay l'Abbaye,
le 04 avril 2022.

Objet : Déploiement de la Fibre
Elagage des arbres - Schéma des distances à respecter au verso

Madame, Monsieur,

Je vous informe qu'en 2017 et 2018, le Conseil Départemental de l'Ome a signé avec Orange une délégation de service public en vue de raccorder les foyers ormais au très haut débit. Orne Département Très Haut Débit, filiale du groupe Orange, va installer ce réseau sur la commune de Lonlay l'Abbaye. Le déploiement de la fibre optique est donc en cours sur le territoire communal.

Le réseau fibre ne peut être enterré partout. Il sera majoritairement déployé en aérien sur des poteaux existants ou à créer. La pose de la fibre en aérien nécessite de la part des propriétaires et locataires de parcelles **un élagage régulier des arbres** jouxtant le réseau. Si des branches empêchent le tirage des câbles optiques ou si elles sont trop proches des câbles (risque de dysfonctionnements ou d'interruption du service) ce sont plusieurs foyers qui ne pourront pas bénéficier du très haut débit.

L'article 85 de la loi ne 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique prévoit que « *les opérations d'entretien des abords d'un réseau ouvert au public permettent d'assurer des services fixes de communications électroniques, telles que le débroussaillage, la coupe, d'herbe, l'élagage et l'abattage sont accomplis par le propriétaire du terrain, le fermier ou leurs représentants, que la propriété soit riveraine ou non du domaine public, afin de prévenir l'endommagement des équipements du réseau et interruption du service.* »

Chaque plantation du domaine public ou privé doit respecter a minima une distance **d'1m en hauteur et 50cm en largeur** avec des lignes de communications aériennes. De plus, à défaut d'élagage, le déploiement de la fibre sur la commune peut être repoussé. En cas de rupture du câble fibre due à une branche tombée de votre propriété, vous serez astreint financièrement à payer les réparations qui s'en suivront.

Vous êtes concerné par la parcelle ci-jointe, parfois quelques mètres, parfois beaucoup plus. Vous devez procéder à l'élagage, par vous-même ou par une entreprise de votre choix et vous engagez à réaliser ces travaux **avant le 30 septembre 2022. Si cet élagage n'est pas réalisé à cette date, la commune le réalisera à vos frais.**

Vous remerciant par avance de l'intérêt que vous porterez à ma demande, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Christian DEROUET, Maire



AMÉLIORATION DE L'HABITAT

Des aides financières pour les travaux dans votre logement

Vous êtes propriétaire occupant ou propriétaire d'un logement destiné à la location et vous souhaitez effectuer des travaux d'amélioration ? L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), portée par les communautés de communes de Domfront-Tinchebray Interco et Andaine-Passais, peut vous aider à améliorer le confort du logement, réduire vos factures d'énergie, faciliter l'autonomie de personnes âgées et à mobilité réduite, ou relouer votre bien en toute sécurité.

Selon la nature des travaux et de vos ressources, ce dispositif incitatif, qui connaît un franc succès depuis son démarrage en février 2018, peut vous aider à financer une part importante de vos travaux grâce aux aides financières de nombreux partenaires : Etat, Agence nationale de l'habitat (Anah), Département de l'Orne, Région Normandie, Caisses de retraite...

Chargé d'animer le dispositif, le CDHAT, mandaté par les communautés de communes de Domfront-Tinchebray Interco et Andaine-Passais, réalise plusieurs permanences par mois sur le territoire. Sur place, les conseillers habitat du CDHAT vous conseillent et vous accompagnent du diagnostic jusqu'à la finalisation des travaux (économies d'énergie, accessibilité ou adaptation à la perte d'autonomie, réhabilitation...). Ils vous aident concrètement à définir un projet en adéquation avec vos besoins et votre situation personnelle tout en optimisant son financement grâce aux aides mobilisables.



Depuis le début du dispositif :

1 884 propriétaires ont été renseignés

681 logements ont été rénovés dont **34** sur Lonlay-L'Abbaye

6,6 M€ d'aides financières ont été mobilisées dont **365 700 €** sur Lonlay-L'abbaye

13,5 M€ de travaux ont été générés dont **756 000 €** sur Lonlay-L'Abbaye

Alors pourquoi ne pas en profiter ?

Contactez un conseiller Habitat du CDHAT avant d'engager vos travaux !

Renseignements gratuits et sans engagement au 02 31 53 73 73



Permanences ouvertes à tous les habitants des Communautés de Communes de Domfront-Tinchebray Interco et Andaine-Passais sur **rendez-vous** :

- **Domfront-en-Poiraie** : le 1^{er} mardi du mois dans les locaux de la mairie – Place de la Roirie
- **Juvigny-Val-D'Andaine** : le 2^e mardi dans les locaux de la Communauté de Communes - 26 av. Léopold Barré
- **Tinchebray-Bocage** : le 3^e mardi dans les locaux de la mairie – 5 boulevard du Midi
- **Passais-Villages** : le 4^e mardi – Maison France Services – 20 rue du Domfrontais

AVERTISSEMENT

Suite à la recrudescence d'appels frauduleux sur le département de l'Orne ;

L'Agence nationale de l'habitat – ANAH – ne démarche pas les particuliers

Si vous avez un appel pour des travaux de rénovation énergétique se faisant passer pour l'Anah :

Précautions à prendre

- Ne donner aucun renseignement personnel (N° de compte, N° fiscal...)
- Dans la mesure du possible, récupérer :
 - le nom de la personne appelante
 - la société
- le numéro de téléphone

Faire un signalement

- Par mail
 - A l'Anah locale : ddt-picanah@orne.gouv.fr **et**
 - Au service de la répression des fraudes : ddetspp-ccrf@orne.gouv.fr
- Si vous n'avez pas de système informatique, rapprochez-vous de votre mairie

LE TOUR DE NORMANDIE

À LONLAY- L'ABBAYE



ARRIVÉE



ÉCOLE



VITRINES DE NOS
COMMERÇANTS



CARAVANE



ETAPE 5

Les Monts d'Aunay > Bagnoles de l'Orne et passage à Lonlay-l'Abbaye

Paul Pernhoet double la mise de Groupama-JDF

Scénario unique sur cette 5^{ème} étape du 40^{ème} Tour de Normandie. Une échappée conséquente a ouvert la route durant toute l'étape et jusqu'à la flamme rouge. Paul Penhoet s'impose au terme de cette étape entre Les Monts d'Aunay et Bagnoles de l'Orne.

Il fallait être bien échauffé dès le départ de cette étape. En effet, tout juste après quitté la ligne de départ aux Monts d'Aunay, se dressait la première difficulté du jour. Passée à vive allure, ce premier meilleur grimpeur fera les premiers dégâts et le peloton est décidé à poursuivre sur sa lancée. En un coup de bordure, 17 hommes prennent le large.



Reuben Thompson (Groupama FDJ), Tim Marsman (Metec Solarwatt), Liam Slock (Lotto Soudal), Simon Vitzthum (Suisse), Enzo Leijnse (Team DSM), Ewan Costiou (Côtes d'Armor - Marie Morin - U), Jesse Ewart (Bike aid), Derek Gee (Israel Academy), Marco Frigo (Israel Academy), Siebe Roesems (Trinity Racing), Célestin Guillon (Laval Cyclisme 53), Thomas Bonnet (Vendée U), Jakub Otruba et Adam Toupalik (Elkov-Kasper), Dylan

Sunderland et Mulu Hailemichael (Global 6 Cycling), Thomas Acosta (Philippe Wagner Cycling) vont ouvrir la route dès le KM 20 et donner du fil à retordre au peloton. En effet, bien que l'écart ne grimpe pas au delà de 3' l'entente est parfaite en tête de course.

Alors que le peloton accélère à 35 km de l'arrivée, trois hommes sortent Marsman, Guillon et Sunderland sortent de l'échappée. Le trio ne va être repris que sous la flamme rouge après avoir parfaitement tenté leur chance ! Une aubaine pour les sprinteurs. Paul Penhoet (Groupama-FDJ conti) ne rate pas l'occasion et s'impose au terme des 156 km où l'équipe Groupama-FDJ réalise un doublé avec la seconde place de Jensen Plowright. Le collectif de l'équipe française fait coup double puisqu'outre le doublé ce jour, c'est la seconde victoire d'étape sur cette 40^{ème} édition après celle de Laurence Pitihe, qui a abandonné sur chute ce vendredi, sur la 3^{ème} étape.

Au classement général, bien que menacé durant toute l'étape, Mathis Le Berre (Côtes d'Armor - Marie Morin - U) conserve sa tunique de leader.



Ce samedi sur la 6^e étape tracée uniquement autour de Carentan-les-Marais, le peloton aura fort à faire. Aucun grimpeur n'est au programme mais le vent annoncé laisse présager des bordures !



LONLAY-L'ABBAYE

CONSEIL MUNICIPAL. Un projet de city stade et de pump track pour 345 049 €

Lors de la réunion du conseil municipal du 19 mai, le maire, Christian Derouet a présenté un projet de city stade, avec une piste périphérique d'athlétisme et un pump track. Le coût prévisionnel s'élève à 345 049 €.

L'Agence Nationale du Sport (ANS) a mis en place un dispositif d'aide financière destiné à soutenir l'investissement local en matière d'équipement sportif : « 5 000 terrains de sport » en vue des JO (Jeux Olympiques) 2024. « Le taux de subvention maximum des enveloppes varie de 50 à 80 % en fonction du type de projet concerné. Par ces enveloppes, l'ANS veut contribuer à réduire les inégalités sociales et territoriales en termes d'accès aux pratiques sportives. Elle s'attache également à offrir une réponse aux publics les plus éloignés de l'activité sportive », explique Christian Derouet, maire.

Un terrain multisport extérieur

Dans ces conditions, la municipalité propose de présenter un



Un pump park (photo d'illustration).

projet d'équipement sportif, à savoir la création d'un terrain multisport extérieur (city-stadé) et d'un pump track sur l'actuel terrain de football qui est central par rapport à l'école, la MAM (Maison des Assistantes Maternelles), la caserne des pompiers, la future maison des seniors (ouverture en octobre 2022), la salle polyvalente utilisée par des associations, le complexe sportif (football, ping-pong, tennis, pétanque...), la biscuiterie, le gîte de groupes.

« Le city-stadé permettra la pratique d'un grand

nombre de sports : handball, football, futsal, volley, badminton, basketball et de l'athlétisme sur une piste périphérique avec deux couloirs, décrit le maire. Le pump track est une piste en bitume constituée de bosses et de virages, dédié aux loisirs de glisse terrestre comme le BMX, le roller, la trottinette, le skate... Ces pistes parsemées d'obstacles ronds et de virages s'adaptent au niveau de chaque pratiquant. Le but est de ne pas pédaler et de se servir des obstacles, des

bosses et des virages pour prendre de la vitesse ».

Le projet englobe la préparation du terrain pour la mise en place de ces équipements avec le terrassement, le support en enrobé... ainsi que la création d'une piste d'entraînement sportif autour de l'ensemble et d'un parking.

Le plan de financement

Les dépenses concernant ce projet d'équipement sportif seraient les suivantes : aménagement de l'équipement sportif city-stadé (y compris maîtrise d'oeuvre), 103 638 € ; aménagement de l'équipement sportif pump track (y compris maîtrise d'oeuvre), 162 034,30 € ; création d'une piste d'entraînement sportif, 79 376 €, soit un budget prévisionnel HT de 345 049 €.

La commune autofinancerait ce projet à hauteur de 69 010 € (20 %). Elle va solliciter les subventions auprès des services de l'Etat : Agence Nationale du Sport (ANS) pour 276 039 € (80 %) dans le cadre des équipements de proximité « 5 000 terrains de sport », DETR, DSIL, de la Région, du Département, PETR...

● Nathalie GUÉRIN

©Le Publicateur Libre



ASSOCIATION PARENTS D'ELÈVES

LONLAY / ST-BÔMER

Les actions menées ce semestre ont tournées sur le grand projet CIRQUE des écoles :

- La chorale de l'école le 21 mai. L'APE a préparé l'après chorale, avec formule repas sandwichs ou galettes saucisses. Env. 400 formules ont été vendues.



- Le spectacle final après le stage du 13 au 17 juin à Lonlay et du 20 au 24 juin à St-Bomer. là aussi, l'APE a préparé des formules repas avec sandwichs. Env. 230 formules ont été vendues à Lonlay le 17 juin.

Nous remercions tous les parents pour leur participation physique à ces 2 journées, leur aide technique au montage du chapiteau et leur participation financière pour la concrétisation du projet cirque.

Dès la rentrée de septembre, nous organiserons de nouveau nos animations habituelles (pique-nique de rentrée mi-septembre).

Venez nous rejoindre et suivez-nous sur <https://www.facebook.com/apelonlaystbomer> pour l'actualité des écoles et des idées de sorties famille pendant l'été.

A très bientôt sur nos manifestations !

Le Bureau (Nicholas, Franck, Stéphanie, Aurore, Isabelle, Emeline)

Ecole de Lonlay l'Abbaye



Le 13 mai, les GS et les MS ont rencontré Delphine Chedru, une autrice d'album de jeunesse, et ont partagé un temps d'atelier d'arts plastique avec elle.

Voyage scolaire au château de Mayenne

Les deux classes de maternelle se sont rendues au château de Mayenne le 3 juin pour faire du bateau et découvrir le château avec des animatrices.



Le 21 juin, les CP se sont rendus à **la maison du paysage** à Ségrie fontaine pour participer à des ateliers autour de différents milieux : la rivière, la prairie et la forêt..



Grand projet cirque de l'école 2021-2022

Chorale de l'école sur le thème du cirque
Le 21 mai 2022



Stage de cirque du 13 au 17 juin 2022 pour les 3 classes et
spectacle offert aux parents le vendredi soir.
Un grand moment de joie pour petits et grands !



Nous remercions tous nos partenaires pour
l'organisation de ces événements : Mairie, APE,
parents bénévoles, CDC, biscuiterie de l'Abbaye,
services civiques, ATSEM et le cirque Tempo.

École de St Bômer les Forges



Le 1er mars c'était Carnaval !

Le 25 mars le Tour de Normandie est passé à St Bômer, les élèves étaient là pour encourager les cyclistes.



Voyages scolaires à la maison de la Rivière et du Paysage

Les CM1 / CM2 s'y sont rendus le 3 mai pour un atelier sur la classification des petites bêtes de la mare et sur l'énergie solaire.

Les CE1 / CE2 y sont allés le 13 juin pour un atelier sur le lien entre les arbres et les animaux.



Grand projet cirque de l'école 2021-2022

Stage de cirque du 20 au 24 juin 2022 pour les 4 classes et
spectacle le vendredi soir.



**Pour nous contacter ou pour une
inscription :**

École de St Bômer-les-Forges
ce.0610589j@ac-normandie.fr
Tel : 02.33.38.39.58
Ecole de Lonlay l'Abbaye
ce.0610980j@ac-normandie.fr
Tel : 02.33.38.09.42

Padlet d'informations :



MEDIATHEQUE

Bonjour à toutes et tous,

Au mois d'avril nous avons pu accueillir dans le cadre du projet Interco de l'action petite enfance "un mois, des Histoires", une exposition de la MDO ""Voyages dans l'image" et "Cont'ines en boîtes " d'Ann Guérin que nous remercions vivement.

Des nouveautés toute l'année dans votre médiathèque (Romans, livres jeunesse...) Venez les découvrir.

Toute l'équipe vous souhaite un bel été



LES 3 CLASSES DE L'ÉCOLE DE LONLAY L'ABBAYE À LA MÉDIATHÈQUE

Le 25 Février, 1er Avril, 9 Juin et 1er Juillet, les trois classes de l'école de Lonlay ont été accueillies à la médiathèque avec leurs maîtresses et les ATSEM.

Les enfants de chaque classe ont pu découvrir deux Tapis de Lecture (Le Loup et La Ferme) ; ils ont aussi été attentifs aux lectures faites par Hélène et Monique.



Ensuite ils ont pu découvrir les albums et se donner à la lecture plaisir en sollicitant leur maîtresse ou ATSEM ou Hélène et Monique. Ils ont aussi choisi un album qu'ils ont pu emporter à l'école.

ETAT CIVIL DU 01/01 AU 30/06/2022

NAISSANCES :

- MULLOIS Aimy, Ella, Rose le 20 janvier 2022
- CHARDONNET MARCHAND Éléonore, Marie, Adélaïde le 24 janvier 2022
- BEAUDET Charly, Marius, Jules le 27 février 2022
- ROBERT ZAFFIROFF Tiago, William, Noël le 17 mars le 2022
- FLEURY GORJU Zélie, Françoise Isaline le 24 mars 2022
- JÉHAN Margaux, Elise, Clémence le 05 avril 2022
- GUESDON Adèle, Rose, Mathilde le 07 avril 2022



PACS et MARIAGE:

- JÉHAN Teddy et HUET Émilie le 06 janvier 2022
- LIBOR Alex et BRIENS Raphaëlle le 16 mars 2022
- BESNARD Frédéric et MARTIN Lise le 7 avril 2022
- LBOUGRE Claude et PELLERIN Colette le 07 juin 2022
- BIAUNIER Matthieu et LAMY Laure le 11 juin 2022



DÉCÈS :

- GUÉRIN Simone, veuve DURAND le 15 janvier 2022
- PERRET Michel, Alexis, Gaston le 27 janvier 2022
- LAIR Bernard le 20 février 2022
- FOURNERIE Thérèse, Paulette, Marie veuve POTTIER le 1^{er} mars 2022
- GRAVIER René, Adrien, Gustave le 08 mars 2022
- LBOUGRE Roland, René le 20 mars 2022
- JOUIN Denis, Marcel le 22 mars 2022
- RENARD Denise, veuve CHANCEREL le 24 mars 2022
- BALOCHE André, Louis le 14 avril 2022
- HEUZÉ Serge, André, Georges, Marcel le 25 avril 2022
- GAUTRU Andrée veuve LIOT le 08 mai 2022
- LAUTOUR Bernadette veuve LEBAUDY le 11 mai 2022
- POTTIER Marie-Joséphé, Juliette veuve LASSERRE le 09 juin 2022
- GROSSE Jean-Claude, Robert, Fernand le 28 juin 2022



L'ADMR, C'est la vie.....

Aujourd'hui, nous devrions faire un compte rendu, avec détails, de notre dernière assemblée générale du 16 Mai 2022. Nous dirons simplement que les chiffres sont à la hausse : + 19% d'heures d'intervention en mode prestataire par rapport à 2020 (+ 24% pour l'aide à domicile aux personnes âgées), mais les chiffres de 2020 ont été, tout comme 2019, faussés à cause de la pandémie. Le nombre de personnes aidées reste quasi identique (148 en 2021) et le nombre de salariées également (18 à temps plus ou moins partiel, ce qui équivaut à 10 emplois à temps plein). Les difficultés de recrutement sont toujours d'actualité et nous obligent à embaucher des salariées qui ne souhaitent , pour des raisons souvent familiales, ne travailler qu'à temps partiel.

Oui, c'est la vie qui fait que nous connaissons tous des moments heureux et d'autres beaucoup moins. Aujourd'hui, l'association ADMR est partagée entre joie et tristesse ...



« **TRISTESSE** » suite au décès le 21 Juin de René EMILE. René a été « responsable travail » au sein de l'ADMR et, dans ce cadre, se déplaçait dans les familles pour constituer les dossiers de prise en charge. Ensuite, il a occupé le poste de président de l'association au début des années 2000, remplaçant Raymond Fontaine et avant Viviane Viollet..

« **JOIE** » d'avoir partagé tant d'années avec notre amie Solange GALLIER (sœur de René Emile) et ses 57 années passées au sein de notre association. Solange et son époux Joseph ont été à la base de la création, en 1965, de l'antenne locale ADMR sur la commune de St Clair-de-Halouze. L'association s'est ensuite agrandie pour couvrir également la commune de St Bômer, puis celles de Lonlay et Champsecret. Puis, en 1978, Solange est devenue salariée de l'association, avant de reprendre, à l'âge de la retraite, son rôle de bénévole jusqu'à notre dernière assemblée générale. Les membres bénévoles de l'association ont tenu à partager un moment convivial avec Solange et Joseph pour les remercier. A cette occasion, Solange nous a rappelé, avec sa bonne humeur habituelle et avec quelques détails, tout ce long parcours associatif avec tous ses moments , certains bons, d'autres moins, et, entre autres, la confection des plannings des salariées devant une tasse de café à son domicile...

MERCI à René et à Solange pour tout ce temps passé pour l'ADMR !!!!





COMITÉ DES FÊTES DE LONLAY-L'ABBAYE

Le Comité des Fêtes a repris ses activités :

- Le repas annuel s'est déroulé, exceptionnellement le Dimanche 8 Mai 2022. Ce fut bien agréable de pouvoir se retrouver, une journée très conviviale.

Notre prochain repas est fixé au Dimanche 29 Janvier 2023.

- La randonnée pédestre a eu lieu le Dimanche 3 Juillet 2022



Nous vous donnons rendez-vous pour la Fête et le Vide-Greniers qui se dérouleront le week-end du 27 et 28 Août 2022.

- Le Samedi soir : Fête foraine, Crêpes, Galettes, Saucisses, Buvette... A partir de 19h30 Concert (1ère partie) avec le groupe « 314 » ; 21h30 Retraite aux flambeaux avec la Musique Départementale des Sapeurs Pompiers de l'Orne suivie du feu d'artifice ; 23h00 Concert (2ème partie).

- Le Dimanche toute la journée : Vide-Greniers, Fête foraine, Crêpes, Galettes, Saucisses, Buvette...

Pour le Vide-Greniers, Réservation au 02 33 38 68 18 ou 06 70 63 17 32

Nous vous attendons nombreux
Le Bureau

TENNIS DE TABLE

Après 2 années impactées par la pandémie, la saison 2021/2022 s'achève... Forte de ses 6 licenciés, l'équipe obtient son maintien sur le fil en départemental 3. Tout nouveau joueur motivé pour la saison prochaine est le bienvenu ! Nous remercions la mairie de LONLAY pour la mise à disposition de la salle et notre sponsor La Biscuiterie de l'Abbaye et son président Charles LEBAUDY pour l'achat de nouvelles tenues.



Le Président de l'ABI tennis de table
S. MOTTIN

GYM VOLONTAIRE

L'Association de Gym Volontaire a terminé sa saison le 13 juin 2022 par une marche. Après cette marche nous nous sommes retrouvés à la salle polyvalente pour le verre de l'amitié où nous avons partagé un choix de desserts réalisés par les participants.

Bonnes vacances à tous.



Les cours reprendront mi septembre, **le lundi de 20h00 à 21h00**
Pour découvrir les bienfaits de cette Gym dirigée par un Professionnel :
Les 2 premières séances sont gratuites.

ASSOCIATION COMMUNALE DE RÉGULATION DES NUISIBLES



Les membres du bureau avec le maire de la commune (2^e rang à gauche).

Le comité communal de régulation des nuisibles a tenu son assemblée générale vendredi 1^{er} avril, à la mairie, en présence du maire, Christian Derouet.

Lors de l'assemblée générale du comité communal de régulation des nuisibles, vendredi 1^{er} avril, à la mairie, le président Samuel Pothier a énuméré le nombre de nuisibles traditionnels en 2021. Un nombre qui a sensiblement augmenté par rapport à 2020 concernant les renards : 56 en 2021 contre 32 en 2020 et qui a explosé pour les ragondins passant de 98 à 230 spécimens. A ajouter 4 blaireaux. Deux journées « déterrage » sont programmées : samedi 30 avril pour les renards ; samedi 21 mai pour les blaireaux. L'association organisée également un ball-trap qui aura lieu dimanche 24 juillet. Aucun changement dans la composition du bureau.



ENTENTE SPORTIVE LONLAY-ST BÔMER

Bilan de la Saison 2021-2022

Nous avons terminé la Saison 2021-2022 avec nos trois équipes de Jeunes : U9, U11 et U13

Les U9 ont continué à participer aux Plateaux à Domfront, La Selle-La Forge, Ségrie-Fontaine , Aubusson, Frênes, Athis, Lonlay et La Lande-Patry.



Ils ont participé à la Journée Nationale des Débutants (JND) à Argentan le Samedi 11 Juin 2022 (Photos)



Les U11, eux aussi ont fait les Plateaux à Frênes, Juvigny, Domfront, Céaucé et Lonlay (les 5 Mars, 7 et 21 Mai). Ils ont aussi participé au Challenge.

Les U13, qui avaient fini Premiers en Niveau 3 sur la première demi-saison, ont joué la deuxième partie en niveau 2 ce qui leur a permis de découvrir un autre niveau de jeu. Ils ont aussi participé au Challenge.

Lors de notre journée Découverte, le Mercredi 22 Juin 2022, nous avons eu le plaisir d'accueillir Mme Brigitte LEFRANCOIS, membre de la Commission Foot Animation du District de l'Orne qui est venue avec son "Caddy Car" rempli de matériel ce qui a permis la découverte de nouveaux jeux.

Au Programme :

- Echauffement
- Atelier maîtrise de balle et reconstitution d'un puzzle
- Atelier maîtrise de balle et reproduction de figures

- Atelier Golf-Foot



- Bouling-Foot
- Foot-Bulle



Comme chaque mercredi, les enfants ont partagé le goûter et ont aussi reçu le stylo du District. Un grand merci à Brigitte et au District.

Les perspectives pour la Saison 2022-2023 :

Normalement en Septembre, nous repartirons avec des U9 (Filles et Garçons nés en 2016, 2015, 2014); des U11 (Filles et Garçons nés en 2013 et 2012); des U13 (Filles et Garçons nés en 2011, 2010). Nous souhaiterions pouvoir reconstruire une Equipe Senior (18ans en 2023 et plus...).

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le Président au 02 33 38 76 19 ou la Secrétaire au 06 70 63 17 32.

Amicalement Foot.
Le bureau

FOYER DE L'AMITIÉ

Chers amis bonjour,

Malgré un début d'année un peu difficile, nous avons repris nos activités 2 fois par mois. Le nombre d'adhérents se maintient à un niveau correct avec 122 personnes à ce jour .

Nous avons redémarré l'année par :

- un loto le 20 février,
- les thés dansants sont repartis,
- le concours de belote a eu lieu le 21 Mars avec 104 personnes,
- le 12 mai, la collation gratuite avec 80 participants,



- le voyage d'une journée à HONFLEUR le 16 juin, 48 personnes y ont participé avec en fin de soirée une assiette anglaise au Relais de l'Abbaye.

- le voyage cantonal a eu lieu du 26/06 au 3/07/2022 avec 34 personnes du club de LONLAY.

Cette année, une première, nous avons décidé de fêter la ST SYLVESTRE à la salle polyvalente avec un orchestre (Carte Blanche), dessert avec coupe de champagne, soupe à l'oignon et café .Nous vous tiendrons au courant dans les mois prochains.

Bonnes vacances à tous, prenez soin de vous, et à très bientôt,

LE BUREAU

JUMELAGE LONLAY L'ABBAYE – STOGURSEY SOMMERS ET GB

Après 2 ans durant lesquels nous ne nous sommes pas rencontrés ,nos amis de Stogursey sont venus nous voir fin avril.

Comme à l'accoutumée, nos échanges ont été extrêmement chaleureux.



Les bonnes habitudes ont retrouvé leurs droits : Vendredi soir, repas chez les familles d'accueil ; les français se regroupent souvent de façon à ce que quelqu'un du groupe soit bilingue. Samedi excursion avec visite de la tapisserie de la reine Mathilde à Bayeux

Samedi soir repas avec toutes les familles Anglaises et Françaises : échanges, danses avec l'orchestre Guimartinn's ; une magnifique soirée.

Dimanche : journée libre

Lundi matin 9 h départ de nos amis.



Nous avons créé ce jumelage en 1986 et après 36 ans , il est toujours vivant et en bonne santé.

Nous invitons les familles de Lonlay à venir nous rejoindre, en particulier, celles avec enfants ; un des buts principaux du jumelage est de donner envie aux jeunes d'apprendre l'anglais, cette langue étant devenue de plus en plus présente partout et indispensable à tous les jeunes à la recherche d'un stage ou d'un emploi.

La présidente Catherine DENIS 06 87 63 12 26 didier.denis61@orange.fr

Le secrétaire trésorier Jacques LEBAUDY 06 87 32 46 14 jacques@lebaudy.com

Informations pratiques

MAIRIE

Horaires d'ouverture :

Lundi au vendredi : de 9h à 12h et de 13h30 à 17h.

Attention mois Juillet-Août :

Ouvert uniquement le matin de 9 H à 12 H

Permanences du Maire :

Sur rdv, vendredi toute la journée et samedi matin

Téléphone : 02.33.38.67.36

Email : mairie-lonlay-labbaye@wanadoo.fr

Site: www.lonlaylabbaye.com

-CABINET INFIRMIER DU BOCAGE LONLAY L'ABBAYE-SAINT CLAIR DE HALOUZE

02.33.66.90.32

Yannick, Valérie, Alexandra, Vincen  avid

- MAISON MEDICALE DE LONLAY Route du Stade

Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi
à **7 H 15 précises**
Jeudi à **8 H 30 précises**
Sur RDV Samedi et Dimanche

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Horaires d'ouverture :

Du mardi au vendredi de 9h à 12h

Et le samedi de 9h à 11h30

Tél : 02.33.37.64.12



ESPACE NUMERIQUE

Atelier numérique :



Accompagnement de démarches administratives :

Sur rendez-vous, auprès d'Alain DURAND

06.81.82.57.28

Espace en libre service :

Gratuitement sur demande au secrétariat de
Mairie, aux horaires d'ouverture de la Mairie



Horaires d'ouverture de la Déchèterie de LONLAY L'ABBAYE

- du 1er Avril au 30 Septembre - du 1er Octobre au 31 Mars

Lundi et Mercredi	de 14h00 à 17h00	de 14h00 à 17h00
Vendredi	de 14h00 à 18h00	de 14h00 à 17h00
Samedi	de 9h00 à 12h00 de 14h00 à 18h00	de 9h00 à 12h00 de 14h00 à 17h00

La commune de Lonlay
est présente sur
Facebook



Suivez nous et découvrez
toutes nos actualités sur
notre page « Village de
Lonlay-l'Abbaye »
[www.facebook.com/
lonlaylabbaye](http://www.facebook.com/lonlaylabbaye)

Compte rendu du Conseil Municipal du 02 mars 2022

Étaient présents : Mesdames et Messieurs C. DEROUET - J.C COQUIO - F. LAUTOUR – J.GUERIN - I. LANGLOIS– C. PELLERIN – V. BESNARD – N. BOUCHARD – S. POTTIER - P. LESELLIER – V. FOURRÉ - A. DURAND – C. LAFONT - Ph LETONDEUR – S.PICK (*arrivée à 20h30*)

Pouvoirs : S.PICK à C.DEROUET (pour le point 1)

Secrétaire de séance : Jacqueline GUERIN

Le Maire informe de l'ANNULATION du point 9 concernant l'adressage.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 28/10/2022

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu.

1. Recrutement d'un second médecin et appel à un cabinet de recrutement

Le Maire informe qu'il a rencontré le 16 février dernier, avec les adjoints, l'actuel médecin Marion LE MONNIER et M. LAMBERT, de l'Association Pierre NOAL (association qui exploite des structures sanitaires, médico-sociales et de formation sur Bagnoles de l'Orne). Vu la charge de travail actuelle de Marion LE MONNIER, tous sont favorables au recrutement d'un second médecin à Lonlay.

Le Maire argumente avec des chiffres sur la désertification rurale, suite aux divers reportages télévisés (ex : « Cash Investigation : Biarritz : **22 médecins pour 10000 habitants contre 4 pour la Ferté-Macé**) et au « numéris clausus » imposés (nombre limité d'inscription aux études de médecine) depuis de nombreuses années, mais supprimés par le Gouvernement actuel.

De plus, il serait judicieux que le maillage du territoire par certaines professions (pharmaciens, notaires) soit aussi mis en place pour les médecins, pour éviter une fuite de ces derniers vers les grandes villes ou bien les territoires du Sud (Côte d'Azur).

Le Maire a également obtenu des infos de la CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie) sur le CAIM (Contrat d'Aide à l'Installation d'un Médecin). Ainsi, 50000€ peuvent être versés à un médecin généraliste s'il s'installe en ZRR (Zone de Revitalisation Rurale, dont Lonlay fait partie) + un bonus de 20% possible en fonction de d'autres critères de l'ARS (Agence Régionale de Santé). Cette aide, versée à condition d'un engagement sur 5 ans, existe depuis 2020... comment se fait-il qu'il n'y ait pas eu aucune information plus tôt ! Le Maire remercie M. LAMBERT de toutes ces informations.

Quand certaines communes proposent de salarier un médecin, opération favorisée par le Conseil Départemental de l'Orne, le Maire propose, lui, de faire appel à un cabinet de recrutement pour un montant maximum de 20000€ HT.

Ainsi, le maire et les adjoints rencontreront prochainement 3 cabinets de recrutement.

Isabelle LANGLOIS fait remarquer qu'il serait intéressant d'avoir un dentiste également.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'affecter un budget « honoraires » pour le recrutement d'un second médecin à Lonlay pour une somme maximum de 20000€ HT.
- d'autoriser le Maire ou ses Adjoints à rencontrer les cabinets de recrutement et à signer toutes pièces relatives à ce dossier

2. Personnel : recrutement service technique

Le Maire informe du départ à la retraite de M. Rémi PELLERIN, fin 2022, salarié en tant qu'agent technique territorial principal de 1^{ère} classe de la commune.

Pour le remplacer, il convient donc :

- d'organiser le recrutement de la personne qui le remplacera avec diffusion du poste. L'annonce se fera via le site www.emploi-territorial.fr et au tableau d'affichage municipal.
- de créer un poste au Grade d'Adjoint Technique avec un temps de travail à temps complet.

L'échelon et les indices seront déterminés une fois le candidat retenu (différent s' il vient du privé ou du public). 3 candidatures ont déjà été reçues à ce jour.

NB : être pompier serait un plus.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer un poste au Grade d'Adjoint Technique avec un temps de travail à temps complet de 35h hebdomadaires.

1. Convention future boucherie / gaz

Le Maire informe que les futurs bouchers « O'boucher de Lonlay » demandent une autorisation de déposer 2 ou 3 bouteilles de gaz afin d'alimenter leur matériel professionnel ; ceci sur le terrain communal.

Il convient donc de passer une convention pour l'installation de gaz sur ce terrain communal (parcelle AC section 109).

Nb : il faudra bien attirer l'attention sur la responsabilité civile des propriétaires dans leur contrat d'assurance !

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de passer une convention avec « O Boucher de Lonlay » pour l'installation de gaz sur ce terrain communal (parcelle AC section 109).

2. Approbation des comptes administratifs 2021 et comptes de gestion du Comptable des : Commune – Station-service – Lotissements (Le Grand Jardin et St-Nicolas). Vote du budget primitif 2022 des : Commune – Station-service – Lotissements.

4. a) Approbation des comptes administratifs 2021 et des comptes de gestion du Trésorier - Affectation du résultat – Commune – 2 Lotissements – Station-Service

Le Conseil Municipal approuve les comptes administratifs qui font ressortir les résultats suivants :

- **COMMUNE**
 - **Section de Fonctionnement**
Dépenses : 599 198.55 € / Recettes : 1 036 288.80 €
 - **Section d'Investissement**
Dépenses : 672 732.85 € / Recettes : 1 463 131.63 €
- L'excédent de fonctionnement de l'année est de : 437 090.25 €.**

Le Conseil Municipal, en l'absence de M. Le Maire qui s'est retiré, approuve ces résultats. Compte tenu des restes à réaliser et de l'excédent reporté en 2021, le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats de la façon suivante :

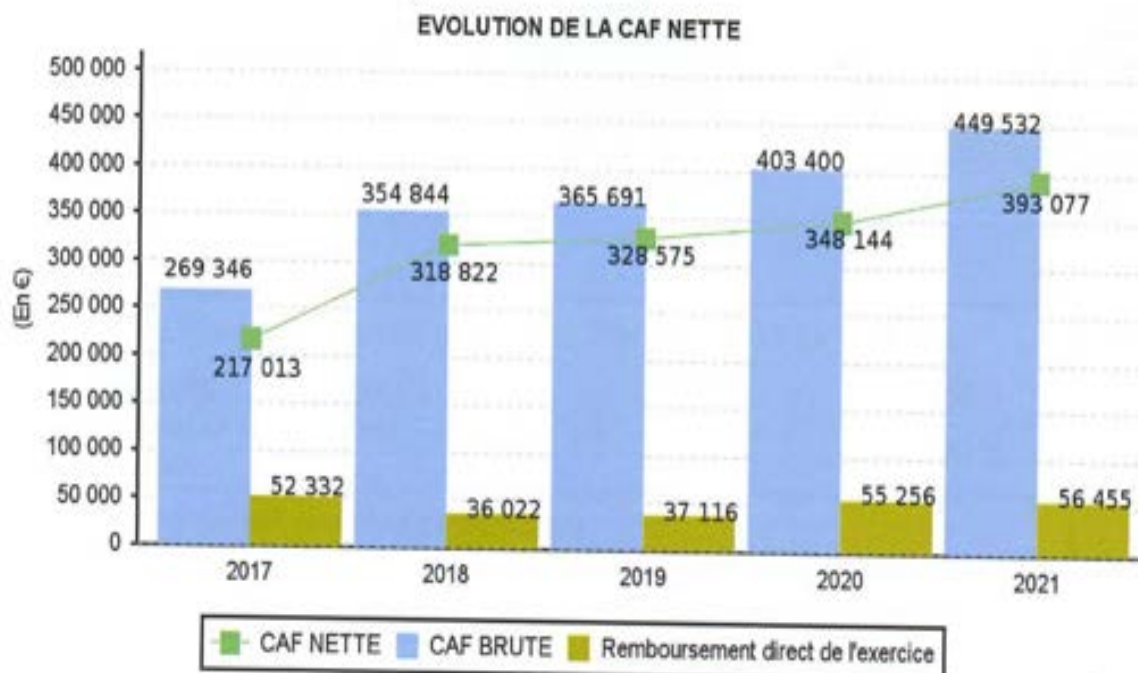
- C/ 001 : **501 606.19 €**
 - C/ 002 Excédent reporté de fonctionnement : **1 384 847.22 €**
- (montant disponible pour l'investissement).**

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du Trésorier qui fait ressortir les mêmes chiffres.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'effectuer le virement de crédit.

A son retour, le Maire commente les recettes des locations immobilières dont le gîte : 11263€.

Suite à la rencontre avec M. HENAFF, Trésorier Payeur Général de la Ferté Macé, il informe de la CAF (Capacité d'AutoFinancement) nette : 393077€ et de son évolution depuis 5 ans.



- **LOTISSEMENT LONLAY (Grand Jardin)**

- **Section de Fonctionnement**

Dépenses : 11 555.95 € / Recettes : 11 555.95 €

- **Section d'Investissement**

Dépenses : 12 297.95 € / Recettes : 12 297.95 €

Le Conseil Municipal, en l'absence de M. Le Maire qui s'est retiré, approuve ces résultats et le compte de gestion du Trésorier qui fait ressortir les mêmes chiffres.

- **LOTISSEMENT ST-NICOLAS**

- **Section de Fonctionnement**

Dépenses : 12 539.01 € / Recettes : 12 539.01 €

- **Section d'Investissement**

Dépenses : 12 539.01 € / Recettes : 0 €

Le Conseil Municipal, en l'absence de M. Le Maire qui s'est retiré, approuve ces résultats et le compte de gestion du Trésorier qui fait ressortir les mêmes chiffres.

- **STATION-SERVICE**

- **Section de Fonctionnement**

Dépenses : 659 344.19 € / Recettes : 671 003.64 €

- **Section d'Investissement**

Dépenses : 19 353.50 € / Recettes : 6 049.00 €

Le Conseil Municipal, en l'absence de M. Le Maire qui s'est retiré, approuve ces résultats et le compte de gestion du Trésorier qui fait ressortir les mêmes chiffres.

Le Conseil Municipal décide ensuite d'affecter le résultat de la façon suivante : report à nouveau **75 235.50 €** (montant disponible).

A son retour, le Maire commente les chiffres des ventes 2021. On retrouve le volume moyen des années passées : 2019 : 42619 L/mois ; 2020 : 39277L ; 2021 : 44107L.

4. b) Vote du budget primitif 2022 – Commune – 2 Lotissements - Station-service

- **COMMUNE**

Le Maire informe du passage à la comptabilité M57 depuis début 2022 et de quelques simplifications administratives telles que le mouvement possible entre comptes et chapitres, ce qui évitera de faire des DM (Décisions Modificatives) comme autrefois en fin d'année.

Le Conseil Municipal vote le budget qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 2 330 576.39 € pour la section de fonctionnement et 2 690 327.61 € pour la section d'investissement, répartis comme suit :

Section de Fonctionnement :

Dépenses :

Charges à caractère général	301 300.00
Charges de personnel	230 350.00
Autres charges de gestion	158 839.61 *
Charges financières	17 000.00
Charges exceptionnelles	23 120.00 **
Atténuation de produits impôts & taxes	56 002.00
Virement à la section d'investissement	1 543 964.78

* Le compte 6541 « créances admises en non valeur » a été ajouté pour permettre à la commune d'annuler des pertes sur créances irrécouvrables (ex : factures impayées).

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la création de cette ligne budgétaire pour un montant de 2000€.

** Le compte 6815 « dotation aux provisions pour risques et charges de fonctionnement » a été ajouté Lorsque le recouvrement des restes à recouvrer du compte de tiers est compromis.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la création de cette ligne budgétaire pour un montant de 6000€.

Recettes :

Excédent antérieur reporté	1 384 847.22
Atténuation de charges (personnel)	35 000.00
Produits des services	69 203.17
Impôts et taxes	407 341.00
Dotations et participations	313 483.00
Autres produits de gestion	117 000.00
Produits exceptionnels & financiers	3 702.00

Section d'investissement

Dépenses

Emprunts dettes & amortissem ^o	87 396.00
Immobilisations corporelles & incorporelles	295 864.44
Immobilisations en cours & opérations	1 094 528.16
Autres immobilisations	1 212 539.01

Recettes

Excédent d'investissement reporté	501 606.19
Virement de la section de fonctionnement	1 528 464.78
Dotations fonds divers	27 000.00
Subventions d'investissement	616 992.64
Emprunts dettes	500.00
Autres immobilisations financières	1 644.00
Amortissements des immobilisations	14 120.00

- **LOTISSEMENT LONLAY (Grand Jardin)**

Le Conseil Municipal vote le budget qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 10 911.95 € pour la section de fonctionnement et 11 555.95 € pour la section d'investissement.

Section de fonctionnement

Dépenses

Variations des stocks	10 911.95
-----------------------	-----------

Recettes

Produits exceptionnels (intégration stock)	10 911.95
--	-----------

Section d'investissement

Dépenses

Intégration stock	10 911.95
-------------------	-----------

Remboursement avance / commune	644.00
--------------------------------	--------

Recettes

Sortie du stock des parcelles vendues	10 911.95
---------------------------------------	-----------

Excédent antérieur reporté	644.00
----------------------------	--------

- **LOTISSEMENT ST NICOLAS**

Le Conseil Municipal vote le budget qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 1 212 539.01 € pour la section de fonctionnement et 1 225 078.02 € pour la section d'investissement.

Section de fonctionnement

Dépenses

Achat matériel, équipement, travaux	1 200 000.00
-------------------------------------	--------------

Sortie du stock des parcelles vendues	12 539.01
---------------------------------------	-----------

Recettes

Produits exceptionnels (intégration stock)	1 212 539.01
--	--------------

Section d'investissement

Dépenses

Intégration stock	1 212 539.01
-------------------	--------------

Déficit reporté / stock initial	12 539.01
---------------------------------	-----------

Recettes

Emprunts et dettes assimilées / Avance par la commune	1 212 539.01
---	--------------

Annulation stock initial	12 539.01
--------------------------	-----------

- **STATION-SERVICE :**

Le Conseil Municipal vote le budget qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 763 589.00 € pour la section de fonctionnement et à 14 376.00 € pour la section d'investissement. Excédent de fonctionnement reporté de 75 235.50 €.

Section de fonctionnement :

Dépenses

Charges à caractère général	757 540.00
-----------------------------	------------

Opérations d'ordre	6 049.00
--------------------	----------

Recettes

Ventes de carburant	680 000.00
---------------------	------------

Amortissement	8 353.50
---------------	----------

Résultat reporté	75 235.50
------------------	-----------

Section d'investissement

Dépenses

Immobilisations corporelles	6 022.50
Opérations d'ordre	8 353.50

Recettes

Opérations d'ordre	6 049.00
Excédent reporté	8 327.00

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, adopte les budgets tels qu'ils viennent d'être proposés.

1. Vote des taux d'imposition 2022

Le Maire informe que depuis 2021, la Taxe d'Habitation sur les résidences principales n'est plus perçue par les communes mais par l'Etat. En contrepartie, le Taux FTPB (Taxe Foncière Bâtie) du Département a été transféré aux communes.

Dans le budget primitif proposé ci-dessus, il n'est pas prévu de modifier les taux pour équilibrer le budget et donc décidé de conserver les taux de référence 2021, à savoir :

Foncier Bâti : **40.30%**

Foncier Non Bâti : **19.52 %**

Les taux ci-dessus sont adoptés à l'unanimité et portés au BP 2022.

2. Lotissement St-Nicolas : avant-projet SOGETI, permis d'aménager, dossiers de subvention (DETR, DSIL, Appel à Projets Département)

Le Maire informe du projet de travaux de voirie piétonne desservant le futur îlot d'habitat bocager depuis la Route de Tinchebray jusqu'au lotissement du Clos avec une option pour rejoindre le carrefour des Voies.

Lors de notre conseil de décembre 2020, nous avons déjà délibéré pour les demandes de subvention, mais sans déterminer les % exacts.

Le projet s'élève à 1.008.850€ HT soit 1.210.620€ TTC.

Fin janvier et mi-février, 3 dossiers de demandes de subvention ont été déposés :

2 auprès de l'ETAT :

- DETR (Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux) : 302.655€, soit 30% demandés

- DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) : 403.540€, soit 40% demandés

1 auprès du Département pour l'appel à projets du Département « revitalisation centre bourg » : 68.050€ uniquement pour la partie cheminement piéton, soit 6.8%

Soit 23.2% restant à la charge de la commune = 234.605€

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'ouverture des crédits sur le budget 2022 et de valider les pourcentages et montants suivants : 30% DETR (302.655€), 40%DSIL (403.540€), 6.8 % (68.050€) Département.

3. Voirie : étude des devis

Le Maire informe que 2 devis ont été demandés pour nos chemins communaux ou routes, lieux-dits * :

Devis BRIONNE : 116 003.65€ HT soit € 139 204.38 TTC

Devis COURTEILLE : 114 528.40€ HT soit 137 394.48€ TTC

Nb : le plafond est de 120 000€ HT pour les marchés publics.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de prendre le mieux-disant, soit COURTEILLE pour 114 528.40€ HT soit 137 394.48€ TTC.

* Grille Souris, Guerche Midi, Froidebise, Bistièrre, Chevallerie aux Lièvres, Massonnière, Guernelles, Choisel.

1. Subventions Associations 2022

Après étude des demandes présentées par les associations, le Conseil Municipal vote les subventions suivantes pour 2022 :

- Amicale des Sapeurs-Pompiers : 1100€ (idem 2020 / 800€ en 2021)
- Comité des fêtes : 1 800€ (idem 2020 / 800€ en 2021)

Nb : le Maire remercie le Comité pour les belles illuminations de fin d'année et informe qu'il serait souhaitable de renouveler une partie de l'éclairage, comme en 2019, qui sera facturée à la Commune ; ce qui permettrait ainsi d'augmenter la capacité financière du Comité et d'apporter une aide à une autre animation (telle une course cycliste, si le Comité le souhaite).

- ABI Section Tennis de table : 300€ (contre 500 ou 600€ les années passées)
- Entente Sportive Lonlay / St Bômer : 722€ (19€ X 38 licenciés)
- APE : 200€ (idem 2020 / 0€ en 2021).
- Comice Agricole Cantonal : 200€ & d'arrondissement : 100€ (idem 2020 / 0€ en 2021)
- ADMR : 150€ (idem 2021)
- La truite domfrontaise : 150€ (idem 2021)
- ACRN (Asso. Communale pour la Régulation des Nuisibles) : 550€

NB : contre 250€ en 2021 en raison de l'évolution du nombre de queues de ragondins collectées (265) ! 2€ sont reversés aux piégeurs. Remerciements à Messieurs Henri LEMERCIER et Rémi LAUTOUR, les plus importants piégeurs (plus de 100 rats chacun). Merci pour nos agriculteurs.

- Ligue de Normandie / cinéma Génériques : 600€

NB : 950€ demandés, 500€ en 2021.

- CCAS : 2500 € (réunion du CCAS à venir)

2. Adressage : dénomination des voies

Le Conseil Départemental, qui suit ce dossier, pense qu'il est préférable de reporter toute délibération car un rendez-vous est prévu demain 03 mars à Alençon pour finaliser le nom de voies.

Le Maire informe de nombreux problèmes rencontrés sur ce dossier (ex : avec les voies « Le Rocher » et « les Rochers », avec l'impasse Rue de Rouellé, etc...).

3. TE61 : étude énergétique des bâtiments (salle Ste-Thérèse et école)

Comme nous l'avons fait en été 2021 pour la salle polyvalente, le TE61 propose pour 500€ par bâtiment de faire un diagnostic énergétique, dans le cadre d'une mission CEP (Conseil en Energie Partagée), pour l'école et la salle Ste-Thérèse.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de réaliser ce diagnostic énergétique avec TE61 et de signer la **convention** qui désignera un élu référent (Jean-Claude COQUIO), un référent administratif (les secrétaires) et un référent technique (Rémi PELLERIN).

Le Maire informe que d'autres bâtiments feront l'objet d'étude avec la CDC Domfront Tinchebray Interco dans le cadre de la mission CRTE (Contrat de Relance et de Transition Ecologique).

4. Compétence culture / médiathèque : durée reprise des amortissements de la CDC

Suite à la délibération prise en septembre 2020, dans le cadre du retour de la compétence culture pour la médiathèque, le mobilier et les subventions ont été amortis, en partie, par la CDC de Domfront Tinchebray Interco sur une cadence d'amortissement de 10 ans.

Il convient de poursuivre cet amortissement jusqu'en 2028.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de poursuivre la cadence d'amortissement initial jusqu'en 2028.

1. Concours fleurissement 2021 – notification bons d’achats

Suite au concours des maisons fleuries 2021, les bons d’achats, d’un montant total de 700 €, obtenus par les participants, sont valables jusqu’au 30 juin 2022, chez les commerçants de Lonlay L’Abbaye suivants :

La charcuterie « Le grenier à sel » / la supérette « Rapid Market » / le restaurant « le relais de l’abbaye » / la boulangerie-bar du moulin / le salon de coiffure « Lon’lay Cheveux ».

Pascale LESELLIER, propriétaire du Château de la Bière, souhaite également faire partie de cette liste de commerçants acceptant les bons d’achats.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide d’allouer un budget de 700€ pour ce concours et accepte la participation du Château de la Bière.

2. Questions diverses

Le Maire informe des divers sujets :

- Comme délibéré en octobre 2021, la commune a racheté les murs de la pharmacie. La vente a été signée le 1^{er} mars. Il convient donc maintenant de poursuivre le bail commercial initial de M. OURY avec un loyer de 750€/mois.
- courrier reçu de M. BIDARD au sujet du portail du cimetière St-Michel. Il n’est pas prévu au budget la réfection du portail.
- Travaux divers en cours : maisons en location (rue Chancerot, rue St-Michel, ...), nettoyage de la cuve de gazole
- Rencontre fin février avec Idris LEROYER, chargé de mission CRTE (Contrat de relance et de Transition Ecologique) de la CDC, qui va nous aider pour les projets en centre bourg (parking salle des fêtes et city-stade / skate park)
- Elections présidentielles les 10 et 24 avril. La commission de révision de la liste électorale se réunira entre le 17 et le 20 mars.

Isabelle LANGLOIS demande s’il est prévu des travaux sur le parking de la salle des fêtes car il y a des clous qui dépassent sur les emplacements de parking, etc... Les employés communaux feront le maximum pour y remédier.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

Compte rendu du Conseil Municipal du 19 mai 2022

Étaient présents : Mesdames et Messieurs C. DEROUET - J.C COQUIO - F. LAUTOUR – J. GUERIN
I. LANGLOIS– C. PELLERIN – V. BESNARD – N. BOUCHARD – S. POTTIER - V. FOURRÉ -
A. DURAND – C. LAFONT - Ph LETONDEUR – S.PICK

Pouvoirs : P. LESELLIER pouvoir à V. FOURRÉ

Secrétaire de séance : V. FOURRÉ

Le Maire souhaite ajouter 1 question à l'ordre du jour concernant la comptabilité : **décision modificative du budget de la commune et amortissements de la station-service.**

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 02/03/2022

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu.

1. Equipements sportifs de proximité : demande de subvention, plan de financement

Le Maire indique que l'Agence Nationale du Sport (ANS) a mis en place un dispositif d'aide financière destiné à soutenir l'investissement local en matière d'équipement sportif : « 5000 terrains de sport » en vue des JO (Jeux Olympiques) 2024.

Ce dispositif comprend plusieurs enveloppes finançant des projets spécifiques. Le taux de subvention maximum des enveloppes varie de 50% à 80% en fonction du type de projet concerné.

Par ces enveloppes, l'objectif pour l'ANS est de contribuer à réduire les inégalités sociales et territoriales en termes d'accès aux pratiques sportives. L'ANS s'attache également à offrir une réponse aux publics les plus éloignés de l'activité sportive.

Dans ces conditions, le Maire propose de présenter au titre des enveloppes relatives aux « équipements sportifs de proximité » dans le cadre des crédits régionaux normands, un projet d'équipement sportif.

Une partie du terrain actuel serait donc mieux valorisée pour n'en garder que la moitié, jugée nécessaire par le Président du Club de foot Lonlay -St-Bomer pour les U9, U11 et U13. De plus, depuis quelques années il n'y a plus d'équipe séniors entre Lonlay et St-Bomer qui justifierait de garder la grandeur actuelle et St-Bomer dispose aussi d'un grand terrain, au cas où une équipe séniors se reformerait.

Le projet constituerait en la création d'un terrain multisport extérieur (city-stade) et d'un pumptrack.

Sa localisation est centrale dans la commune. L'ensemble du complexe sera en effet situé sur l'actuel terrain de football extérieur en herbe et à proximité de :

- l'école de la commune (accueil des Petites Sections au CP) : env. 70 enfants de 3 à 6 ans
- la MAM (Maison des Assistantes Maternelles) avec 15 enfants de 0 à 3 ans
- la caserne des pompiers : env. 30 pompiers
- la future maison des séniors « Ages et Vie Habitat » (ouverture en octobre 2022) : 16 résidents
- la salle polyvalente utilisée par des associations lonléennes (gym, foyer de l'amitié, etc...)
- le complexe sportif (football, ping-pong, tennis, pétanque, ...etc)
- la biscuiterie avec 280 salariés
- le gîte de groupes 15 personnes

pour le city-stade :

Une structure permettant la pratique d'un grand nombre de sports : Handball, Football, Futsal, Volley, Badminton, Basketball, Athlétisme, ainsi qu'une piste périphérique d'athlétisme avec 2 couloirs.

pour le pumptrack :

Le pumptrack est une piste en bitume constituée de bosses et de virages, dédié aux loisirs de glisse terrestre. BMX, ROLLER, TROTTINETTE, SKATE...

Ces pistes parsemées d'obstacles ronds et de virages s'adaptent au niveau de chaque pratiquant (vert / facile, bleu / moyen, rouge / difficile). Le but est de ne pas pédaler et de se servir des obstacles, des bosses et des virages pour prendre de la vitesse.

Le projet englobe également la préparation du terrain pour la mise en place de ces équipements avec le terrassement, le support en enrobé, etc... ainsi que la création d'une piste d'entraînement sportif autour de l'ensemble et d'un parking.

Les dépenses concernant ce projet d'équipement sportif se détaillent ainsi :

DETAIL DES DEPENSES	COUT HT
- Aménagement de l'équipement sportif city-stade , y compris maîtrise d'oeuvre	103 638.79 €
- Aménagement de l'équipement sportif pumptrack , y compris maîtrise d'oeuvre	162 034.30 €
-Création d'une piste d'entraînement sportif	79 376.11 €
TOTAL DU BUDGET PREVISIONNEL HT :	345 049.20 €

M. Le Maire propose au conseil municipal le plan de financement prévisionnel HT ci-dessous :

- Agence Nationale du Sport (ANS) : 276 039 € (80 %)	
- commune (autofinancement) : 69 010,20 € (20 %)	
TOTAL	345 049.20 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte le plan de financement proposé d'un montant de 345 049.20 € H.T. pour cette opération d'équipement sportif dans le centre bourg
- autorise M. Le Maire à solliciter toutes les subventions auprès des services de l'Etat (Agence Nationale du Sport dans le cadre des équipements de proximité « 5000 terrains de sport », DETR, DSIL), de la Région, du Département, PETR, etc...
- autorise Monsieur le Maire ou en son absence, les adjoints, à signer toutes pièces de ce dossier.
- décide que les crédits nécessaires seront portés au Budget Primitif 2022.

1. **Adressage : dénomination des voies**

Il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même. Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il convient, pour faciliter le repérage, l'accès des services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Il conviendra de corriger « chemin Samuel » en « chemin de la Longère ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de procéder à la dénomination des voies, au numérotage des immeubles de la commune, et autorise l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre,
- Décide la création des voies avec les dénominations suivantes :

Cf tableau affiché au panneau Mairie de l'ensemble des dénominations des voies sur la commune (160).

- Décide de prescrire toutes mesures propres à assurer la commodité de la circulation. L'apposition de plaques indicatives du nom des rues et places publiques s'inscrit au nombre de ces mesures,

De plus, lors de l'élaboration de son plan d'adressage avec le Département de l'Orne, la commune s'est aperçue que le périmètre des lieux-dits identifiés par la DDFIP (*Direction Départementale des Finances Publiques / service des impôts*) est faux. Ainsi, elle rattache certaines parcelles (et donc adresses) à des lieux-dits qui sont différents de ceux connus par la commune (ex : route de Domfront / le Champ au Parc).

Par ailleurs, la commune s'est aperçue que certains noms de lieux-dits, bien que le périmètre soit correct sont mal orthographiés (ex : Prévotière au lieu de Provostière, Chevalerie Pillet au lieu de Chevalerie Pilet). La commune a donc choisi ce qui est écrit sur les panneaux routiers, évitant ainsi de modifier la signalétique routière.

Enfin, la commune a choisi de supprimer les suffixes Nord, Sud, Ouest et Est pour un grand nombre de lieux-dits (Douardière, Bourbissière, Cerisier, Guimondières, etc...) puisque les maisons auront un numéro facilitant le repérage.

La DDFIP accepte de corriger les noms des lieux-dits dans sa base de données à condition que la commune prenne une délibération précisant pour chaque parcelle sur laquelle se trouve une adresse :

- Le nom du lieu-dit tel qu'il est identifié par la DDFIP
- le nom du lieu auquel la commune estime que l'adresse appartient.
- La parcelle sur laquelle se situe l'adresse (numéro parcelle et section)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide la correction des noms des lieux-dits.

Cf tableau annexé de l'ensemble des corrections des noms de lieux-dits sur la commune avec les parcelles concernées comportant le nom du lieu-dit tel qu'il est identifié par la DDFIP, le nom du lieu-dit tel qu'il est identifié par la commune, la référence cadastrale de la parcelle.

Numéro	Suffixe	Type Voie	Préfixe voie	Nom Voie	Nom du lieu-dit auquel la DDFIP rattache l'adresse	Nom du lieu-dit auquel la commune souhaite que l'adresse soit rattachée	Référence cadastrale

1. Achat d'un garage rue Chancerot

Le Maire explique avoir rencontré M. et Mme MOTTIER (8 rue du Mont Saint Michel à GER - 50), propriétaire d'un garage en pierre situé au 8bis rue Chancerot (cadastré AB186). Ils souhaiteraient vendre ce bien.

Il conviendrait d'acheter ce garage dans le but éventuellement de le louer aux futurs locataires des appartements rue Chancerot et place Jules Levée.

M. Le Maire propose au Conseil Municipal d'acheter ce garage pour 6000 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte d'acquérir au prix de 6000 € net vendeur ce garage,
- charge M. Le Maire de prendre contact avec le notaire de Domfront.
- autorise Monsieur le Maire ou ses Adjoints à signer tous documents relatifs à ce dossier,
- décide que les crédits seront portés au B.P. 2022.

2. Achat Maison Lévêque

Suite à la délibération du 14 janvier 2020, il convient de revoir la délibération qui était une proposition d'acquisition de la maison de Mme Lévêque située 7 Place St Sauveur.

M. Le Maire propose au Conseil Municipal d'acheter cette maison pour 35 000 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte le prix de 35 000 € net vendeur pour l'achat de cette maison,
- charge M. Le Maire de prendre contact avec le notaire de Domfront.
- autorise Monsieur le Maire ou ses Adjoints à signer tous documents relatifs à ce dossier,
- décide que les crédits seront portés au B.P. 2022.

3. Médiathèque : carte professionnelle pour les Assistantes Maternelles

Le Maire informe que le réseau des Médiathèques du Domfrontais offre la possibilité aux collectivités de bénéficier d'une carte gratuite leur permettant d'emprunter des documents. C'est notamment le cas pour le Relais Petite Enfance et la halte-garderie de Domfront en Poiraise ou encore la MAM de Lonlay l'Abbaye.

Par souci d'équité et afin qu'elles n'utilisent pas leurs cartes individuelles payantes, la commission culture de Domfront en Poiraise, dans une première phase, étudie la mise en place d'une carte professionnelle gratuite pour les assistantes maternelles qui leur permettrait d'emprunter des documents jeunesse pour les

enfants qu'elles accueillent. Premier lieu culturel de proximité, cette démarche vise également à promouvoir les médiathèques, le livre et la lecture auprès des tout-petits et de leur famille.

Compte tenu du fonctionnement coopératif, l'accord de toutes les communes membres du réseau est nécessaire.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de la mise en place de cette carte professionnelle gratuite pour les assistantes maternelles.

1. Elections : Proposition de motion sur le Répertoire Electoral Unique et la saisie des Procurations

Le Maire expose que le répertoire électoral unique est l'unique outil de gestion des listes électorales : inscriptions, radiations, procurations mais également l'outil sur lequel les éditions des documents des scrutins (liste d'émargement et registre des procurations) doivent être demandées.

Si la gestion des mouvements sur les listes électorales ne pose aucun souci et a permis leur fiabilisation, il en est tout autre pour l'édition des listes d'émargement et des registres des procurations à l'occasion des scrutins. En effet, des délais importants de livraison de ces documents ont été observés (des documents demandés le vendredi n'ont été livrés que le samedi).

L'instruction NOR: INTA2139099J expose, qu'à ce jour, aucune disposition juridique ne fixe de date limite pour l'établissement d'une procuration. Pour ce qui concerne le traitement des procurations dématérialisées via la télé-procédure "Maprocuration", le répertoire électoral unique procède au contrôle de la demande automatiquement.

Un mandataire n'est donc admis à voter uniquement si cette procuration apparaît dans le répertoire électoral unique. Cette nouvelle gestion des procurations a obligé les services communaux et les élus à mettre en place des permanences la veille et le jour du scrutin afin de traiter les procurations tardives.

Même si l'attention des mandants a été attirée sur le fait que leur procuration risquait de ne pas être prise en compte, nombre de bureaux de vote se sont heurtés à leur incompréhension de ne pouvoir exercer le vote par procuration en raison du non-enregistrement dans le répertoire électoral unique.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'attirer l'attention des services de l'Etat ainsi que de Messieurs les Présidents du Parlement et de Monsieur le Président de l'Association des Maires en adoptant une motion.

Le Conseil Municipal de Lonlay l'Abbaye, à l'unanimité, eu égard aux difficultés rencontrées lors du scrutin pour les élections présidentielles et dans un souci de bonne préparation des scrutins électoraux à venir,

DEMANDE à ce que les délais de livraison des listes d'émargement et des registres de procurations soient améliorés,

DEMANDE à ce que les procurations de vote ne puissent plus être déposées après le jeudi précédant un scrutin.

Cette délibération sera envoyée à l'Association des Maires de l'Orne en leur demandant de faire remonter ces doléances aux instances nationales.

2. Point sur les dossiers en cours

Recrutement d'un second médecin

Début avril, le Maire et les adjoints ont rencontré 3 cabinets : Appel Medical Search, Atrix et ASSED. Leur choix s'est porté sur ASSED pour un coût de 12500€ HT.

Les recherches sont en cours vers la Crète, la Grèce, ...etc.

Recrutement d'un agent technique

Mi-avril, le Maire, accompagné de Rémi PELLERIN, a rencontré 2 personnes : Maxime PICARD et Teddy JÉHAN ; Yannick MARY, étant indisponible.

Leur choix s'est porté sur Teddy JÉHAN, qui est volontaire pour devenir pompier. Il commencera le 1^{er} juillet 2022, afin de préparer le départ à la retraite de Rémi PELLERIN.

Lotissement St-Nicolas

Le Maire rappelle les avancées depuis le dernier Conseil Municipal :

- Dossier Police de l'Eau validé début mai
- Résultats des demandes de subvention :
- DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) : 302.655€, soit 30% demandés. 6250€ accordés pour le chemin piétonnier (25% de 25000€).
- DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) : 403.540€, soit 40% demandés pour le chemin piétonnier. En cours d'étude...
- Département dans le cadre de l'appel à projets « revitalisation centre bourg » : 68.050€ uniquement pour la partie cheminement piéton, soit 6.8%. 60000€ accordés.

Il informe également de la suite du dossier :

- mi-juin : appel d'offres
- septembre octobre : début des travaux

Point vente Supérette « Rapid Market »

Le Maire informe de la reprise prévue en juin par Franck FOURRÉ, et aussi des travaux d'entretien des extérieurs (travaux de lasurage) à la charge du locataire actuel, M. LOCHON, conformément au bail. Ainsi, un rendez-vous avec un conciliateur est programmé le samedi 28 mai.

Chemin du Cerisier / GR22

Une plainte d'un randonneur a été reçue via l'Office de Tourisme de Domfront par rapport à la fiche N°8 du topoguide de randonnée. En effet, le GR22 entre le Cerisier et les Rochers traverse un champ de blé (*nb : en 2021, c'était du maïs*) alors que c'est un chemin communal inscrit.

Le Conseil Municipal décide de procéder à un rebornage officiel de ce chemin pour garantir l'accès aux randonneurs.

Etude CCI (1320€)

La CCI Ouest Normandie propose pour 1320€ :

- un accompagnement pour la qualification du besoin en commerce/service sur la commune de Lonlay l'Abbaye
- Réalisation d'une enquête diffusée sur les réseaux sociaux : qualification du besoin de la population de la commune (type d'activité, critères de satisfaction)
- de cibler les habitants de Lonlay l'Abbaye et des communes limitrophes

Le Conseil Municipal valide cette proposition.

1. Comptabilité

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'effectuer un virement de crédits, par Décision Modificative, dans le budget de la commune, car, avec le changement de comptabilité (passage de la M14 à M57), aucun crédit n'avait été ouvert au compte 67. Or, nous avons des titres antérieurs (année N-1, 2021) à passer pour le Salon de Coiffure pour 108€. Il convient donc de contre-balancer sur un chapitre au compte 65, par exemple, surévalué.

Recettes de Fonctionnement : C/ 65748 (subventions associations) = - 3 000 €

Dépenses de Fonctionnement : C/ 673 (titres antérieurs annulés) = + 3 000 €

De plus, suite à la délibération prise en juillet 2013, les amortissements de la station-service étaient sur 20 ans. Or, pour les petits équipements (ex : pour le compte 2153, facture 2021 pour le nouvel écran : 11000€), il convient de prendre sur 5 ans. Et, pour les biens à faible valeur (-1000€), il convient de prendre sur 1 an.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ces 2 propositions.

2. Questions diverses

Informations : élections législatives les 12 et 19 juin

Stéphanie PICK fait part du problème des choucas dans le bourg qui deviennent des oiseaux nuisibles... alors qu'ils sont protégés.

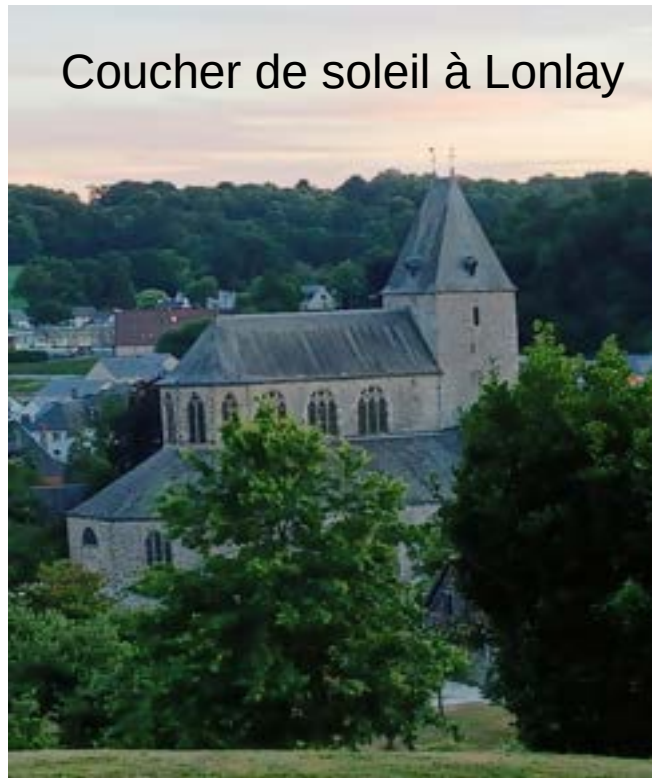
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

L'ÉQUIPE MUNICIPALE



VOUS SOUHAITE

Coucher de soleil à Lonlay



DE

BONNES VACANCES